



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 Avenue de Dubna
14200 Herouville Saint Clair

*Association de Parents des personnes
handicapées mentales et de leurs amis du
Bocage Virois et de la Suisse Normande*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association de Parents des personnes handicapées mentales et de leurs amis
du Bocage Virois et de la Suisse Normande
17 Rue des Noës Davy - 14504 Vire

KPMG AUDIT NORMANDIE SAS
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Cooperative, une entité de
droit suisse.

KPMG AUDIT NORMANDIE SAS
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 5 Avenue de Dubna
14200 Herouville Saint Clair
512772567 RCS CAEN



KPMG AUDIT NORMANDIE SAS
5 Avenue de Dubna
14200 Herouville Saint Clair

Association de Parents des personnes handicapées mentales et de leurs amis du Bocage Virois et de la Suisse Normande

17 Rue des Noës Davy - 14504 Vire

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de l'Association de Parents des personnes handicapées mentales et de leurs amis du Bocage Virois et de la Suisse Normande,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Parents des personnes handicapées mentales et de leurs amis du Bocage Virois et de la Suisse Normande, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les produits de tarification.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville-Saint-Clair, le 24 septembre 2020

KPMG AUDIT NORMANDIE



Thierry Champion

Associé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	Année N			ANNEE N-1
	BRUT	Amort/Prov	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	27 840	25 794	2 046	6 658
Concessions, brevets	94 626	72 449	22 177	8 545
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 124 383	563 118	561 265	458 227
Constructions	12 528 089	10 412 895	2 203 246	2 279 196
Install. techn., mat. & outill.	2 946 549	2 493 993	452 556	461 992
Autres	4 162 433	3 320 090	842 343	930 789
Immobilisations en cours	391 233		391 233	187 013
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à particip.				
Autres titres immobilisés	85 285		85 285	56 402
Prêts	313 194		313 194	284 902
Autres	18 668		18 668	18 168
TOTAL I	21 692 301	16 888 339	4 892 014	4 691 892
ACTIF CIRCULANT				
Stocks de matières premières	113 112		113 112	119 989
Autres approvisionnements	19 134		19 134	27 092
Stocks produits finis	90 543		90 543	90 292
En cours de production	312		312	
Avances et acomptes sur commandes	10 782		10 782	1 112
Redevables et comptes rattachés	1 976 605		1 976 605	2 309 921
Autres créances	159 252		159 252	379 001
Valeurs mobilières de placement	1 213 761	658	1 213 103	1 036 142
Disponibilités	5 123 648		5 124 041	4 146 887
Charges constatées d'avance	17 193		17 193	28 609
TOTAL II	8 724 341	658	8 724 076	8 139 046
TOTAL GENERAL	30 416 641	16 888 996	13 616 090	12 830 937

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

PASSIF	ANNEE N	ANNEE N-1
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 572 618	3 454 339
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement (renouvelables)	311 357	311 357
Excédent affectés à l'investissement	4 845 881	4 576 365
Réserve de compensation	329 603	254 573
Réserve de trésorerie	407 060	407 060
Autres réserves	707 542	360 938
Différentiel Provision Congés Payés & RTT	-897 049	-822 961
Report à nouveau (1)	-1 018 195	-235 618
Dépenses refusées par autorité de tarification	-999 853	-997 537
Résultat de l'exercice (2)	616 135	50 985
Subventions d'investissement (non renouvelables)	191 405	213 183
Provisions réglementées	571 034	496 461
TOTAL I	8 637 540	8 069 145
Provisions pour risques et charges	120 563	118 308
TOTAL II	120 563	118 308
Fonds dédiés	319 830	403 085
TOTAL III	319 830	403 085
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établis. de crédit	1 175 050	1 294 468
Emprunts et dettes financières diverses	92	92
Avances et acomptes reçus sur com. en cours	281	
Redevables créditeurs	118	2 746
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	509 008	535 061
Dettes fiscales et sociales	1 609 975	1 805 022
Dettes sur immobilisations et comptes rattach.	91 698	54 235
Autres dettes	1 129 969	528 014
Produits constatés d'avance	21 967	20 761
TOTAL IV	4 538 157	4 240 399
TOTAL GENERAL	13 616 090	12 830 937
(1) dont résultat sous contrôle tiers financeurs	-80 025	358 307
(2) dont compte 12 reprise N-2	184 279	41 093

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	15 708	12 781
Variation de stock		
Achat matières premières	413 651	439 868
Variation de stock	2 599	46 043
Autres achats et charges externes	3 321 068	3 449 483
Impôts, taxes et versements assimilés	812 111	570 694
Salaires et traitements	9 623 236	9 551 910
Charges sociales	3 412 536	3 719 983
Dotations aux amortissements	733 318	762 356
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges (dont cotisations)	11 492	23 166
TOTAL I	18 345 718	18 576 285
Quote-part de résultat sur opérat. communes		
TOTAL II	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	658	7 059
Intérêts et charges assimilées	22 447	26 473
Différences négatives de change		
Charges nettes s. cession valeurs mobil. placement		
TOTAL III	23 104	33 532
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	14 162	77 454
Sur opérations en capital	1 913	1 644
Dotations aux amortissements et aux provisions	75 780	433 684
Engagement à réaliser sur subvention		231 646
Impôts sur ls sociétés	97	125
TOTAL IV	91 953	744 553
Dotation aux fonds dédiés		
TOTAL DES CHARGES	18 460 775	19 354 370
Solde créditeur = Excédent ou débiteur=déficit	431 856	9 891
TOTAL GENERAL	18 892 631	19 364 262
Résultat de gestion	431 856	9 891
Reprise N-2	184 279	41 093
Résultat de l'exercice	616 135	50 985

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

PRODUITS	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	18 706	19 297
Production vendue	1 565 312	1 624 717
Prestations de service	885 092	688 150
sous-total A Montant net des produits d'exploitation	2 469 111	2 332 163
Production stockée	-11 375	11 665
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	12 462 321	13 049 707
Subventions d'exploitation	2 628	4 276
Reprise sur amort.prov., transferts charges	6 171	32 229
Collectes		
Cotisations	10 163	11 676
Remboursements salaires OHP	3 271 628	3 249 820
Autres produits	442 978	529 352
sous-total B	16 184 513	16 888 724
TOTAL I	18 653 624	19 220 888
Quote-part de résultat sur opérat. communes	0	0
TOTAL II	0	0
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobil. et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	18 739	11 340
Reprises sur provisions et transferts charges	7 059	4 249
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	25 799	15 589
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	69 692	11 881
Sur opérations en capital	59 056	61 458
Reprises sur provisions et transferts charges	1 207	438
Reprise sur fonds dédiés	83 253	54 008
TOTAL IV	213 209	127 785
Reprise sur fonds dédiés		
TOTAL DES PRODUITS	18 892 631	19 364 262
TOTAL GENERAL	18 892 631	19 364 262

ANNEXE

1 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS - REGLES ET METHODES

Présentation des comptes :

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Méthode générale :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Changement de méthode d'évaluation :

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation :

Un changement de méthode comptable a été mis en place sur l'exercice 2018 pour la compabilisation des jours CET. Dorénavant, les jours sont comptabilisés lors de leur valorisation au 31 décembre N et non plus à la date du paiement de l'externalisation.

Les immobilisations

Elles ont fait l'objet d'un traitement conformément au règlement comptable 2002-10 et 2004-06 sur les actifs et aux dispositions du décret du 30 septembre 2005.

Les immobilisations acquises antérieurement à 2007 sont amorties selon les plans d'amortissements initiaux (l'impact d'un retraitement des actifs par composants n'étant pas significatif).

Pour les investissements réalisés depuis 2007, le plan d'amortissement est établi sur la base de l'application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06.

Les retraitements

Les comptes administratifs des établissements et de l'association ont été retraités, conformément à la réglementation comptable. Les opérations non conformes au Plan Comptable sont neutralisées.

L'impact des retraitements sur les comptes de 2019 porte notamment sur :

- Les provisions pour risques et charges (destinées à couvrir les risques salariaux en cours)
- La provision pour congés payés et jours RTT
- La neutralisation d'opérations internes

Les retraitements ont, entre autres, un impact sur :

- le résultat de l'exercice : + 305 821 €
- la réserve de retraitement : + 707 542 €

2 - INFORMATIONS SUR LE BILAN

2-1 Actif immobilisé

	Immo. Incorporel.	Immo. Corporelles	Immo. Financières	TOTAL
I - VALEURS BRUTES	102 712	20 615 409	359 472	21 077 593
Régularisation				0
Augmentation	19 754	653 752	57 790	731 296
Diminution		417 707	115	417 821
Situation 31.12.2019	122 466	20 851 454	417 147	21 391 068
II - AMORTISSEMENTS	87 510	16 485 252		16 572 762
Régularisation	-2 392	2 392		0
Augmentation	13 125	720 193		733 318
Diminution		415 793		415 793
Situation 31.12.2019	98 243	16 792 044		16 890 287
III - Immobilisation en cours		187 013		187 013
Augmentation		207 701		207 701
Transfert				0
Diminution		3 480		3 480
Situation 31.12.2019		391 233		391 233
IV - VALEUR NETTE (I+II-III)	24 224	4 450 643	417 147	4 892 014

les acquisitions de l'exercice :

Etablissement	Montant	Nature
	43 241	Bardage bâtiment
	30 719	Aménagement local infirmerie
	2 081	Refrigerateur

ESAT Le Bellaie	22 539	Véhicule 9 places
	13 197	Tondeuse autoportée KUBOTA
	4 627	Remorque LIDER
	2 000	Tables roulantes
	28 000	Machine d'assemblage CODIX
	2 180	Cerclage palettes
	5 790	Centrale à colle
ESAT Les Tilleuls	13 903	Véhicule RENAULT Kangoo
	3 605	Porte motorisée
ESAT Le Grand Pré	2 519	Extension atelier repassage
	2 345	Tendeur STB avec dévidoir
	3 268	Table à repasser aspirante
	2 782	Coupe légume
	2 489	Amnt atelier préparation véhicule
MAS	2 501	Bardage gymnase
	2 743	Ballon eau chaude
	6 463	Véranda & fenêtres
	3 068	Réfection de sol
	7 898	Matériel de burau
IME du Bocage	2 380	Matériel pédagogique
	5 405	Remise en service ascenseur maison cotin
	3 342	Aménagement allée piétonne
	6 867	Réfection seuil local administration
	2 743	Ballon eau chaude
	2 632	Cloison acoustique bois
	5 460	Réfection cage escalier
	3 174	Vannes gaz
	2 399	Terrasse
	2 501	Bardage gymnase
	2 258	Motorisation porte EPMP
	3 058	Eplucheuse 10 kg
	5 683	Chaise élévatrice
	4 587	6 tables
Sessad	13 085	Véhicule RENAULT Clio
Foyer du Bourg Lopin	26 417	Véhicule JUMPER
	3 812	Chaises & tables
FOA	1 373	Chariot médical
	2 662	Matériel de gym
	3 368	Mobiliers
Foyer des Basses landes	8 090	Lave linge 8kg
	1 106	Bahut 3 portes
Siège	2 431	Installation de fibre
	20 335	Véhicule RENAULT Mégane
Association	10 854	Véhicule RENAULT Clio
	90 000	Maison Leg GAUQUELIN
L'ensemble des autres acquisitions	4 754	Acquisitions de logiciels
	11 869	Installations & agencements
	6 779	Equipements ménager/médical/loisirs/divers
	18 541	Matériel Industriel
	937	Matériel pour la pénibilité au travail
	22 626	Matériel de bureau & Informatique
	7 232	Mobiliers

les principales cessions de l'exercice :

Etablissement	Valeur d'origine	Nature
Foyer Bourg Lopin	20 173	Véhicule MASTER combi
AIT	1 490	Tondeuse
Foyer des Basses landes	2 637	Lave linge
FOA	15 100	Véhicule Citroen BERLINGO
ESAT Les Tilleuls	12 671	Brodeuse avec logiciel
	9 150	Véhicule camion MERCEDES
	9 615	Véhicule RENAULT
ESAT Le Grand Pré	10 890	Remorque avec bâche
ESAT Le Bellaie	11 622	Tondeuse autoportée KUBOTA
	1 088	Pompe pour serre
	22 702	Véhicule Tracteur RENAULT
Maison d'Accueil Spécialisée	3 727	Véhicule J5

IME du Bocage	21 172	2 Véhicules CLIO
	546	OCTAPEH
Sessad	22 713	2 Véhicules CLIO

les immobilisations en cours concernent :

- des honoraires liés au projet FAM pour 52 923 €
- des honoraires liés au projet de restructuration du foyer Bourg Lopin pour 21 725 €
- des honoraires liés au projet de restructuration du foyer des basses Landes pour 15 781 €
- des honoraires liés au projet de restructuration de la MAS pour 30 139 €
- des honoraires liés au projet de reconstruction de la MAS pour 89 428 €
- logiciel AXAPA "dossier unique de l'usager" sur le siège pour 61 802 €
- logiciel "cubes décisionnels" sur le siège pour 39 350 €
- mise en place du site web sur pôle ESAT pour 2 632 €
- des honoraires géomètre, échange terrain pour l'ESAT "Le Bellaie" pour 1 452 €
- acquisitions machine carton sur l'ESAT "Le Grand Pré" pour 76 000 €

Amortissements :

Ils sont calculés sur le mode linéaire suivant les durées d'utilisation :

- Logiciels : 5 ans
- Constructions : 15 à 20 ans
- Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Installations générales : 10 ans
- Matériel de transport : 5 à 8 ans
- Matériel informatique : 1 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 8 ans

2-2 Les Stocks

Les stocks de matières premières et fournitures ont été évalués selon la méthode FIFO

Les stocks de produits finis et les encours sont évalués à leur coût de revient

2-3 Les créances

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Total</i>	<i>-1 an</i>	<i>+ 1 an</i>
Créances immobilisées			
Créances redevables et comptes rattachés	1 976 605	1 976 605	
Autres créances	159 252	159 252	
Charges constatées d'avance	17 193	17 193	
TOTAL	2 153 050	2 153 050	

2-4 La Trésorerie

• Valeur mobilière de placement

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement a été constituée au 31/12/2019 pour 658 €uros.

La plus value latente sur les valeurs mobilières de placement représente 7 261 €uros au 31/12/2019.

• Banque

Le solde net des comptes bancaires est présenté à l'actif du bilan.

2-5 Les fonds propres

VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Bilan 31/12/2018	Augmenta tions	Diminutions	Bilan 31/12/2019
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 454 339	118 280		3 572 618
Subventions d'invest (renouvelables)	311 357			311 357
Excédent affectés à l'investissement	4 576 365	269 517		4 845 881
Réserve de compensation	254 573	75 030		329 603
Réserve de trésorerie	407 060			407 060
Autres réserves	360 938	707 542	360 938	707 542
Report à nouveau	-593 925	109 129	453 374	-938 170
Dépenses refusées par autorité de tarification	-997 537	-2 315		-999 853
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	358 307	75 177,51	513 509,33	-80 025
Différentiel Provision Congés Payés	-822 961	-74 088		-897 049
Résultat de l'exercice	50 985	644 802	78 096	617 690
Subventions d'invest (non renouvelables)	213 183	12 998	34 776	191 405
Provisions réglementées	496 461	75 780	1 207	571 034
TOTAL	8 069 145	2 011 852	1 441 902	8 639 095

Les régularisations par les financeurs et l'affectation des résultats 2017 sont comptabilisées dans les comptes annuels 2019. En revanche, les résultats de 2018 de tous les établissements sont en report à nouveau sous contrôle des tiers financeurs au 31/12/2019.

2-6 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des investissements concernés.

	A Nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
I - SUBVENTIONS	744 127	12 998	9 157	747 968
dont taxe d'apprentissage	201 897	12 998	699	214 196
II - AMORTISSEMENTS	530 944	34 776	9 157	556 563
dont taxe d'apprentissage	189 781	4 429	699	193 511
TOTAL I-II	213 183	-21 778	0	191 405

2-7 Etat des provisions et fonds dédiés

ETAT DES PROVISIONS ET FONDS DEDES

	Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
I - PROVISIONS REGLEMENTEES	496 461	75 780	1 207	571 034
II - PROV. RISQUES ET CHARGES	118 308	2 255		120 563
III - FONDS DEDES	403 085	-2	83 253	319 830
IV - SUR ACTIF CIRCULANT				
Stocks	2 206		2 206	0
Créances				0
Valeurs mobilières	9 870	658	7 059	3 468
V - AUTRES PROVISIONS				0
TOTAL I+II+III+IV+V	1 029 930	78 691	93 726	1 014 895
dont DOTATIONS - d'exploitations		0	2 206	
ET - financières		658	7 059	
REPRISES - exceptionnelles		78 033	84 460	

2-8 Dettes

ETAT DES DETTES	Total	- 1 an	entre 1 et 5 ans	+ 5 ans
Dettes financières (1)	1 175 141	67 167	857 742	250 233
Dettes fournisseurs (et immob)	589 924	589 924		
Dettes fiscales et sociales	1 609 975	1 609 975		
Autres dettes	1 129 969	1 129 969		
Produits constatés d'avance	21 967	21 967		
TOTAL	4 526 976	3 419 002	857 742	250 233
Emprunts en cours d'exercice				
Souscrits	165 000			
Remboursé	283 996			

(1) dont nouveaux emprunts

Etablissement	Montant	Objet
ESAT Les Tilleuls	65 000	Travaux d'aménagements & d'équipements
M.A.S	50 000	Travaux d'aménagements
FOA Horizon	50 000	Travaux d'aménagements & d'équipements
	165 000	

3 - LE COMPTE DE RESULTAT

Etablissements	Résultats de gestion		Reprise N-2	Résultat global de l'exercice
	Sous contrôle	Propre		
Association		-79 491		-79 491
Siège administratif	-2 907			-2 907
ESAT Grand Pré-Fonctionnement	-14 304		20 847	6 543
ESAT Grand Pré-Exploitation		60 603		60 603
ESAT Les Tilleuls-Fonction	-206		5 656	5 450
ESAT Les Tilleuls-Exploitation		119 803		119 803
SAESAT Les Tilleuls	-367		-1 038	-1 405
ESAT Le Bellaie-Fonction.	23 507		-20 803	2 704

ESAT Le Bellaie-Exploitation		175 823		175 823
FOA Horizon	-51 821		54 000	2 179
SAVS	185		3 561	3 746
AIT	5 648			5 648
Foyer Bourg Lopin	-53 730		50 000	-3 730
SAIS Bourg Lopin	-6 710		11 215	4 506
Foyer des Basses Landes	-12 706		25 134	12 428
SAIS des Basses Landes	5 253		4 070	9 323
IME du Bocage	-7 589		7 692	103
SESSAD	-5 953		5 945	-8
MAS Les Hauts Vents	-23 229		18 000	-5 229
Atelier Protégé		-5 163		-5 163
Coop FIT		-1 839		-1 839
Coop FOA		535		535
Coop IME		692		692
TOTAL	-144 929	270 963	184 279	310 314
Retraitement compte 68				332 933
Retraitement compte 77				-742
Retraitement compte 78				-26 370
Résultat après retraitement				616 135

Resultats avant retraitement:

Résultat de gestion propre : + 270 963 €

Résultat de gestion sous contrôle : + 39 351 €

dont provision pour congés payés à hauteur de 897 049 €uros. Nous avons comptabilisé la provision congés payés pour l'ensemble des salariés sur chaque établissements et services dans les comptes administratifs.

Résultat sous contrôle des tiers financeurs

Les règles budgétaires du secteur médico-social intègrent la reprise de résultat N-2 au titre des budgets N. En conséquence, les produits de tarification sont augmentés ou diminués en proportion. Afin de présenter un résultat économique, il vous est indiqué en bas du compte de résultat l'incidence de ces reprises pour 2018 soit un excédent de + 184 279 €uros.

Les résultats sous contrôle de tiers financeurs peuvent être amenés à être modifiés par les autorités de tarification et de contrôle.

En cas de charges refusées par les financeurs, le résultat non retenu est laissé au passif du bilan au compte 114100 "dépenses refusées par les autorités de tarification".

Le résultat financier : cf le 2-4

Le résultat exceptionnel

Il comprend notamment :

- les charges liées aux sinistres et les remboursements par les assurances,
- les plus values réalisées sur les immobilisations cédées en 2019,
- les quotes-parts des subventions d'investissements.
- la reprise sur fonds dédiés,

4 - LES ENGAGEMENTS

• Engagements retraite

A la date de la clôture de l'exercice, le montant des engagements retraite n'a pas été réactualisé par le fonds collectif de MALAKOFF. Au 31 décembre 2019, il s'élève à 1 681 817 €(non comptabilisé dans les comptes annuels). Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul est de 1 %. Ils sont couverts par externalisation à hauteur de 11 402,03 €uros (Fonds collectif - CMAV du groupe MALAKOFF MEDERIC).

• Compte Epargne Temps : CET

Au titre de la provision CET des salariés cadres, un portefeuille de titre a été souscrit auprès du crédit agricole pour la somme de 77 919 €uros au 31 décembre 2019.

• Crédit d'Impôt sur la Taxe sur les Salaires : CITS

Le CITS est comptabilisé en fonds dédiés. Il sera utilisé de la manière suivantes :

- à l'amélioration du système d'informations,
- à l'acquisition du logiciel du "dossier unique de l'usager" : AXAPA,
- à la prime aux bas salaires.

Une prime "pouvoir d'achat" a été versée aux salariés pour un montant de 83 253 € sur l'année 2019.

• **Engagement avec l'Association "Le Bellaie Service"**

Conformément à la convention d'apports signée le 28 février 2007,
- le solde de l'apport de 100 000 € a été versé le 31/03/2010. La convention prévoit le retour des apports à l'APAEI de Vire (capitaux et matériels existants) en cas de dissolution de l'Association "Bellaie Service".

- l'Association "APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande" a également conclu avec l'Association LBS, en 2007, une convention de commodat au terme de laquelle des locaux composés d'un atelier de recyclage, d'un hangar de stockage et d'un atelier espace verts sont mis à disposition de l'association LBS pour une durée de 6 ans renouvelable.

• **Garanties sur emprunts**

Etablissement	Montant Initial	Objet	Nature de la garantie	Solde au 31/12/2019
<i>Siège</i>	122 000	Construction Local Siège	Cautio n ville de Vire 100 %	25 172
<i>ESAT Les Tilleuls</i>	300 000	Construction Bâtiment	Cautio n ville de Condé sur Noireau 100 %	65 097
<i>ESAT Le Grand Pré</i>	400 000	Construction Bâtiment	Cautio n ville de Vire 50 % cautio n BFCC 50 %	176 052

5 - L'EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen ressort à 509,13 E.T.P. (équivalent temps plein) travailleurs handicapés inclus.

6 - LA REMUNERATION DES PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Information sur la rémunération des plus hauts cadres dirigeants de l'association en application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Il n'y a pas de rémunérations et avantages en nature pour les trois plus hauts cadres dirigeants (membres du Conseil d'Administration) de l'association au titre de l'exercice 2019.

7 - Situation COVID-19

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020. Des mesures ont été mises en place, tels que le télétravail et le chômage partiel. Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, l'entité n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêt des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'association n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

8 - LEGS Sœur GAUQUELIN

L'APAEI a obtenu un bien immobilier par legs, suite au dossier de succession de Sœur GAUQUELIN, pour un montant de 90 000 Euros. Cette maison est située 6 rue Saint Gilles à Condé Sur Noireau. Cette somme est inscrite à l'actif du bilan en immobilisation et au passif en fonds associatif sans droit de reprise. Ce bien sera amorti sur une durée de 10 ans.

L'APAEI a jouissance de ce bien immobilier et celui-ci est affecté aux personnes handicapés d'établissements ou services gérés par l'association.